



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 12748

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives inquiétudes manifestées par les personnels des agences pour l'emploi de la région Languedoc-Roussillon. Il apparaît, en effet, que si le ratio national est de 1 agent pour 278 demandeurs d'emploi, le ratio pour le Languedoc-Roussillon est de 1 agent pour 474 demandeurs d'emploi. Les conditions d'accueil des personnes et de traitement des dossiers ne peuvent que se ressentir d'une telle situation, notamment en termes de délai. Or, à ce jour, les seules modifications de l'organisation des agences ont consisté en l'ouverture de nouvelles agences et au passage à des horaires d'ouverture en continu, sans que les effectifs n'augmentent. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions elle envisage de prendre, et dans quel délai, pour remédier à cette situation de sous-effectif.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur la situation des effectifs affectés à l'ANPE dans la région Languedoc-Roussillon. Les difficultés propres à cette région, liées en particulier à l'importance du taux de chômage, n'ont pas échappé au directeur général de l'ANPE. C'est pourquoi, l'affectation des emplois budgétaires supplémentaires financés par l'Etat en 1998 a été précédée d'un examen approfondi de la situation de chacune des régions. Cette étude s'est fondée sur une série d'indicateurs tenant compte à la fois des taux de charge et des résultats produits. Parmi ces paramètres, on trouve notamment les offres d'emploi enregistrées et satisfaites mais bien évidemment le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (catégories 1-2-3-6-7 et 8). Ainsi cinq régions (parmi lesquelles le Languedoc-Roussillon) ont pu être renforcées globalement à hauteur de 63 postes relevant de la dotation de l'Etat pour 1998. Pour sa part, la région Languedoc-Roussillon recueille 26 % de ces postes - soit 18 agents supplémentaires - ce qui par rapport à la ressource disponible représente un effort important. L'ANPE a progressivement transféré l'inscription administrative des demandeurs d'emploi aux antennes de l'ASSEDIC. Concernant près de 750 points d'implantation, ce processus est aujourd'hui achevé. Dégagée de ces contingences administratives, l'ANPE peut transformer le premier entretien avec des demandeurs d'emploi en véritable bilan professionnel conclu par un diagnostic, et si possible une proposition d'emploi ou de formation. D'autre part, la ministre envisage, dès cette année, de conclure avec l'Agence un nouveau contrat de progrès qui devrait se traduire par l'attribution à l'établissement public de moyens supplémentaires afin de lui permettre de répondre aux exigences de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes demandeurs d'emploi répondant aux objectifs du programme de prévention et de lutte contre les exclusions que le Gouvernement a décidé de lancer à partir de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12748

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1875

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3428